

Projet 33 : Construction et équipement d'un centre de formation professionnelle

Projet 34 : Recyclage des artisans

Projet 35 : Amélioration de l'appui aux filières porteuses par l'aide à l'installation de nouveaux diplômés et métiers

Projet 36 : Crédit aux artisans fabriquant d'équipements agricoles

Projet 37 : Complexe boutique - salle d'examen et de libération équipé pour les artisans

i- Justification

La formation professionnalisée en artisanat connaît quelques difficultés à Covè. Il est observé que les métiers les plus représentés chez les hommes sont la couture, la soudure à l'arc et la menuiserie, alors que chez les femmes ce sont respectivement la couture et la coiffure. Il y a pléthore dans ces professions tandis que d'autres filières professionnelles sont sous-représentées. Ces métiers sont relativement importants par rapport aux autres métiers recensés à cause du nombre moyen d'apprentis libérés et du nombre de diplômés installés. Le phénomène s'auto-entretient. En effet, il manque les métiers qui pourraient venir en appui aux filières porteuses.

Les filières porteuses dans la Commune de Covè sont celles relatives aux cultures suivantes : maïs local, arachide et manioc. La filière palmier à huile devient de plus en plus importante. Trois types d'entreprises sont en interaction dans ces filières : les entreprises liées à la production, les entreprises liées à la transformation et celles liées à la commercialisation des produits dérivés. L'appui nécessaire pour améliorer les résultats de ces filières se situe essentiellement du côté de la technologie de transformation. De nouveaux corps de métiers devant venir en appui à ces filières seraient nécessaires. Il est instructif de constater que les métiers de forgerons et d'ajusteurs, fabricants de pièces de rechange des équipements de transformation utilisés dans la plupart des filières porteuses recensées, ne sont pas représentés. A terme, des artisans pourraient même produire des outils et équipements adaptés aux transformations existantes.

Un défi à relever est de permettre aux jeunes de s'installer dans de bonnes conditions puisque seulement 40 % des jeunes diplômés s'installent (enquête FENAB, 2004) et que beaucoup d'apprentis ne parviennent pas à obtenir le diplôme, faute de moyens financiers pour leur 'libération'. Les difficultés d'installation sont surtout liées à l'investissement de départ et à la recherche d'un site approprié pour l'atelier, mais aussi du fait du manque de clientèle. Il faut signaler ici que le coût moyen d'installation oscille entre 100.000 F.CFA et 200.000 F.CFA, exception faite de la soudure à l'arc qui exige un investissement plus important du fait de l'abonnement à la SBEE (Société Béninoise d'Electricité et d'Eau). Il faut noter aussi la disparition progressive de certains corps de métiers tels que la photographie à cause de la sophistication de plus en plus poussée des laboratoires de photographie et des exigences en connaissance informatique. Les métiers d'horlogerie sont en régression à cause de l'apparition de gadgets électroniques à des prix ne justifiant pas des coûts de réparation.

Les insuffisances liées à la formation des artisans dérivent de la loi de l'offre et de la demande. La demande étant initialement faible pour certains corps de métiers, les patrons détenteurs de ces formations ne sont pas disponibles à Covè et les jeunes ressortissants qui

voudraient apprendre ces métiers sont obligés d'aller ailleurs. La dynamisation des filières porteuses exige un accompagnement technique efficace pour être durable. Ceci nécessite des compléments de formation sous forme de recyclage des patrons et des incitations à l'installation de jeunes diplômés dans de nouveaux corps de métiers.

ii- Analyse des acteurs (groupes cibles)

On distingue plusieurs catégories d'acteurs: les apprentis, les jeunes diplômés, le collectif des artisans, la fédération des associations des artisans du Bénin (FENAB), le conseil communal et la DDCAT. L'analyse des acteurs, leur importance et les influences qu'ils peuvent imprimer aux projets est résumée dans le tableau ci-dessous.

Acteurs	Intérêts	Influences	Rôles / Responsabilités
Conseil communal	Domaine de compétence selon l'Article 107 de la loi N° 97-029 du 15 janvier 1999	L'influence augmente	Plaidoyer, contrôle et suivi
Direction départementale de la culture, de l'artisanat et du tourisme (DDCAT)	Formation, suivi et contrôle des artisans - Garantie d'appui technique et financier aux artisans	L'influence augmente	Garantie de la qualité au niveau inter régional et national
FENAB (Fédération des associations d'Artisans)	Insuffisance d'artisans dans certains domaines très sollicités - Insuffisance de compétences au niveau de certains artisans - Défense des intérêts des artisans	L'influence augmente	Garantie des intérêts corporatifs Contrôle et suivi technique
Jeunes artisans diplômés	Sont en majorité dans le domaine de la construction, de l'habillement, de la coiffure et de l'équipement - Manque d'intérêt ou pas d'artisans dans les métiers d'appui aux filières porteuses - Faible taux d'installation à cause du manque de moyens financiers - Insuffisance de centres d'apprentissage.	L'influence augmente	Disponibilité à travailler dans les métiers d'appui aux filières porteuses
Etat + Partenaires au développement	Aide financière pour assurer la formation professionnalisée	L'influence augmente	Financement des activités
ONGs	Formation des formateurs et le recyclage.	L'influence augmente	Relais entre les partenaires au développement et la société civile
Association des jeunes artisans diplômés	Candidats potentiels pour être formateurs - Sont des exemples à suivre - Génèrent des effets multiplicateurs	L'influence augmente	Bénéficiaires Garantie des intérêts de ses membres

Source : Etat des lieux (PDC) 2004

iii- Objectif du programme

Le projet vise à augmenter le nombre d'artisans formés capables d'appuyer les filières porteuses en améliorant le niveau de formation des artisans, tant par une formation initiale qu'une formation permanente d'une part, et en facilitant l'installation de nouveaux diplômés d'autre part.

iv- Impacts attendus du projet

Il faut distinguer ici les impacts sur les bénéficiaires directs de projets et les impacts sur les bénéficiaires indirects.

- Impacts sur les bénéficiaires

Les impacts sur les bénéficiaires directs sont du domaine économique. Nantis d’une formation professionnelle qualifiée, les intéressés pourront améliorer leur contribution au développement économique local par l’appui aux filières porteuses. La dynamique économique ainsi impulsée favorisera l’installation d’autres jeunes diplômés et des métiers connexes. Les artisans aideront les transformatrices et producteurs à augmenter les niveaux de mécanisation et de production de leurs secteurs.

- Impacts sur le développement communal

Le développement local s’en trouvera relevé, car les fuites de ressources à travers les achats et réparations des équipements de transformation initialement réalisées à l’extérieur de même que les pertes de productivité dues au mauvais entretien des équipements seront réduites pour cause de l’existence d’un appui local à ces filières.

v- Analyse des options

Les options discutées attribuent la responsabilité de l’atteinte des résultats à divers acteurs.

Présentation des options

R1 : Un centre de formation professionnelle public est construit	O1 : L’Etat construit et équipe le centre de formation professionnelle
	O2 : Le CC construit et équipe le centre de formation professionnelle
	O3 : Les ONG construisent le centre de formation professionnelle
R2 : Un fonds d’aide à l’installation des nouveaux diplômés est créé	O1 : Les Partenaires au développement et les artisans constituent un fonds d’aide
	O2 : Le CC et les artisans constituent un fonds d’aide
R3 : Un complexe boutique - salle d’examen et de libération est construit et équipé pour les artisans en général	O1 : Le CC en collaboration avec les Partenaires créent le complexe boutique – salle
	O2 : Le CC et les artisans créent le complexe boutique – salle
R4 : Des crédits sont alloués aux artisans fabriquant d’équipements agricoles	O1 : Les artisans en collaboration avec les Partenaires au développement octroient des crédits
	O2 : Le CC et les artisans octroient des crédits
R5 : Le recyclage des artisans est planifié	O1 : le CC et les artisans organisent le recyclage
	O2 : Le CC et les artisans en collaboration avec les Partenaires au développement organisent le recyclage

Choix des options

Axes/ Résultats	Options	Capacité/ Faisabilité organisationnelle	Faisabilité financière	Durabilité/ Appropriation Locale	Equité	Genre	Observations
A3 R1	O1	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Retenue

	O2	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	
	O3	Oui	Oui	Non	Non	Non	
A3 R2	O1	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Retenue
	O2	Oui	Oui	Non	Non	Non	
	O3	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	
A3R3	O1	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Retenue
	O2	Oui	Non	Oui	Oui	Non	
A3R4	O1	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Retenue
	O2	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	
A3R5	O1	Oui	Non	Oui	Non	Non	
	O2	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Retenue

vi- Rôle du conseil communal dans la réalisation

Le conseil communal doit assumer le rôle qui lui est dévolu selon l'Article 107 de la loi N° 97-029 du 15 janvier 1999. Toutefois, ceci n'implique pas nécessairement une responsabilité technique et financière dans la mise en œuvre des projets. Sur le plan financier, le CC peut soit bénéficier du transfert de ressources de l'Etat central selon l'Article 15 de la loi N° 98-007 du 15 janvier 1999. En cela, la direction départementale de la culture, de l'artisanat et du tourisme est un répondant valable de l'Etat dans le domaine de la formation professionnelle. Le CC peut également bénéficier de l'appui financier des partenaires au développement, ce qui justifie bien le choix de ces acteurs comme partenaires dans la réalisation des infrastructures, la formation et l'octroi de crédits aux artisans.

vii- Tableau synoptique de planification

Résultats/ Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Respon- sabilité technique	Période de réalisation					Coût global	Responsabilités financières		
				04	05	06	07	08		Conseil Communal/Etat	FENAB/ Artisans	Partenaires + Etat
Projet 33 : Construction et équipement d'un centre de formation professionnelle												
A3R1 : Construction d'un centre de formation professionnelle	Un centre de formation professionnelle public est construit et est fonctionnel dans la Commune de Covè	CC FENAB	Etat DDCAT									
Activité 1: Identification des formations requisées pour un appui aux filères porteuses et une réponse aux besoins quotidiens des populations de Covè	Au moins une formation est identifiée dans les métiers d'appui aux filères porteuses et une formation identifiée pour répondre aux besoins quotidiens des populations	CC FENAB	FENAB Mairie DDCAT									
Activité 2 : Construction et équipement d'un centre de formation	Un centre de formation professionnelle d'utilité multiple est réalisé	Etat DDCAT FENAB	Etat et DDCAT DDEHU	PM	PM	PM				PM	-	PM
Total				PM	PM	PM				PM	-	PM

Projet 34 : Recyclage des 'artisans'												
A3R5 : Le recyclage des artisans est planifié	Plus de 50% des patrons 'artisans' suivent de recyclage dans leur métier de base	FENAB CC	FENAB DDCAT									
Activités 1- Conception des sessions de recyclage et identification des Formateurs	Au moins 1 formateur est identifié par catégorie de métier	FENAB CC	FENAB DDCAT	650000	650000	650000	650000	650000	3.250.000	50% 1.625.000	50% 1.625.000	
2- Conduite du recyclage	Au moins 90% des patrons 'artisans' ciblés sont satisfaits de leur performance après le recyclage	FENAB CC	FENAB DDCAT	15.600.000	15.600.000	15.600.000	15.600.000	15.600.000	78.000.000	5% 3.900.000	5% 3.900.000	90% 70.200.000
Total				16.250.000	16.250.000	16.250.000	16.250.000	16.250.000	81.250.000	5.525.000	5.525.000	70.200.000
Projet 35 : Amélioration de l'appui aux filières porteuses par l'aide à l'installation de nouveaux diplômés et métiers												
A3R2 : Un fonds d'aide à l'installation de nouveaux diplômés et métiers est créé	Installation de nouveaux diplômés passe de 40% en 2003 à 60% en 2008	FENAB CC	FENAB CC DDCAT									
Activités 1- Identification et recensement des jeunes diplômés nécessaires	Au moins 1 registre de recensement à la Mairie et au FENAB	FENAB CC	FENAB CC	PM	PM	PM	PM	PM	PM	50% PM	50% PM	
2- Enquête de moralité	100% de jeunes bénéficiant de l'aide	FENAB/CC	FENAB et Structure	80000	80000	80000	80000	80000	400000	50% 200000	50% 200000	

	ont effectivement installés		privée d'enquête									
3- Appui à l'élaboration d'un projet d'installation par le demandeur d'aide		FENAB - Projet promotion 'Artisanat' ou ONG	FENAB									
4- Octroi de fonds d'aide individuel	Jeunes diplômés installés passent de 40% en 2003 à 60% en 2008	FENAB CC	FENAB CC	450000	500000	550000	600000	650000	3250000	5% 162500	5% 162500	90% 2925000
5- Suivi du jeune artisan installé (individuellement et collectivement)		FENAB et ONG	FENAB CC ONG DDCAT									
Total				PM + 530000	PM+ 580000	PM+ 630000	PM+ 680000	PM+ 730000	PM+ 3650000	PM+ 362500	PM+ 362500	2925000
Projet 36 : Crédit aux artisans fabricant d'équipements agricoles												
A3R4 : Des crédits sont alloués aux artisans fabricant ou réparateurs d'équipements agricoles	100% des artisans opérant dans les métiers d'appui aux filières porteuses obtiennent des crédits	CC FENAB	FENAB DDCAT CERPA									
1- Identification et recensement des artisans opérant dans les métiers d'appui aux filières	Au moins 80% des artisans opérant dans les métiers d'appui aux filières porteuses sont identifiés et recensés	FENAB CC	CC, mais délégation à la FENAB	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM		PM

portuses												
2- Appui à l'élaboration du dossier de demande de crédit		FENAB et prestataire		200.000	200.000	200.000	200.000	200.000	1.000.000		100% 1.000.000	
3- Négociation avec une banque ou un fonds PAPME		FENAB et CC		(PM)	(PM)	(PM)	(PM)	(PM)	(PM)			
4- Octroi de crédit individuel	Au moins 50 % des artisans recensés obtiennent de crédits	FENAB CC	CC, mais délégation au FENAB		1000000	1000000	1000000	1000000	4000000	2000000		2000000
5- Suivi de l'artisan bénéficiaire		FENAB - ONG ou autre prestataire		200.000	200.000	200.000	200.000	200.000	1.000.000		100% 1.000.000	
6- Concours international et national des meilleurs artisans (la plus belle pièce et le plus beau prototype)		FENAB, DDCAT EPAC/UAC		200.000	200.000	200.000	200.000	200.000	1.000.000	100% 1.000.000		
Total				600.000 PM	1.600.000	1.600.000	1.600.000	1.600.000	PM 7.000.000	PM 3000000	2.000.000	PM 2000000
Projet 37 : Complexe boutique - salle d'examen et de libération équipé pour les artisans												
A3R3 : Complexe boutique - salle d'examen et de libération est construit	Un complexe boutique – salle d'examen et de libération est construit dans la Commune	CC FENAB	CCF, mais délégation au FENAB									
1- Identification	Un acte de donation ou une convention de	FENAB	FENAB		500000							

du site	vente de parcelle											
2- Construction et équipement du complexe boutique – salle d'examen et de libération	Au moins un corps de métier se ravitaille en matériels de travail dans le complexe	FENAB	FENAB	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM		PM
Total				PM	PM 500000	PM	PM	PM	PM 500000	PM		PM

Détails des coûts

Projet 33 – Activités (coûts : PM)

Projet 34 - Activités (16250000 F)

Activité 1. Identification de 13 formateurs pour toutes les catégories de métier par an sur les cinq ans : 3250000 F

- $50000 \text{ F/catégorie} \times 13 \text{ (catégorie)} \times 5 \text{ (ans)} = 3250000 \text{ F}$

Activité 2. FENAB prévoit 10 jours de formation pour les artisans par an (FENAB est une fédération de 13 catégories d'artisans) : 78.000.000 F

- $20000 \text{ F/formateur/j} \times 1 \text{ (formateur)} \times 10 \text{ j} \times 13 \text{ (catégories)} \times 5 \text{ (ans)} = 13.000.000 \text{ F}$

Matériel et équipement pour démonstration : (1.000.000 F/formation)

- $\text{F/formation} \times 13 \text{ formation/an} \times 5 \text{ ans} = 65.000.000 \text{ F}$

Projet 35 - Activités (3650000 F + PM)

Activité 1. Identification et recensement des jeunes diplômés nécessiteux - registre tenu à la Mairie et au FENAB pour le recensement (coût : PM)

Activité 2. Enquête de moralité par une structure privée appuyée du FENAB : 400000 F

- $5000 \text{ F/enquêteur/j} \times 4 \text{ (enquêteurs)} \times 4 \text{ j} \times 1 \text{ (commune)} \times 5 \text{ (ans)} = 400000 \text{ F}$

Activité 3. Appui à l'élaboration de la demande d'aide
 $10.000 \text{ F/dossier} \times 60 \text{ dossiers/an} \times 5 \text{ ans} = 3.000.000 \text{ F}$

Activité 4. 90 nouveaux diplômés non installés dont environ 50 % par manque de soutien financier (FENAB prévoit une augmentation de 5 diplômés chaque année) 3250000 F

- Année 1 : $100000 \text{ F/diplômé} \times 45 \text{ (diplômés)} = 4500000 \text{ F}$
- Année 2 : $100000 \text{ F/diplômé} \times 50 \text{ (diplômés)} = 4500000 \text{ F}$
- Année 3 : $100000 \text{ F/diplômé} \times 55 \text{ (diplômés)} = 4500000 \text{ F}$
- Année 4 : $100000 \text{ F/diplômé} \times 60 \text{ (diplômés)} = 4500000 \text{ F}$
- Année 5 : $100000 \text{ F/diplômé} \times 65 \text{ (diplômés)} = 4500000 \text{ F}$

Activité 5. Suivi des diplômés bénéficiaires d'aide pendant 2 ans
 $10.000 \text{ F/bénéficiaire suivi} \times 45 \text{ bénéficiaires/an} \times 2 \text{ ans} \times 5 = 4.500.000 \text{ F}$

Projet 36 – Activités (PM + 4000000 F)

Activités 1 : Identification (PM)

Activités 2 : Octroi de crédit (Forfait 1000000 F pour 5 artisans)

Projet 37 – Activités (500000 F + PM)